

NATIONS UNIES  
CONSEIL  
DE SECURITE



UN/CA COLLECTION  
Distr.  
GENERALE

S/12916  
7 novembre 1978  
FRANCAIS  
ORIGINAL : RUSSE

---

LETTRE DATEE DU 7 NOVEMBRE 1978, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL  
PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DE LA MONGOLIE AUPRES DE  
L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

D'ordre de mon Gouvernement, j'ai l'honneur de transmettre ci-joint le texte d'une déclaration du Ministère des affaires étrangères de la République populaire mongole, datée du 4 novembre 1978.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer cette déclaration en tant que document officiel du Conseil de sécurité.

Le représentant permanent de la République  
populaire mongole auprès de  
l'Organisation des Nations Unies

(Signé) B. DASHTSEREN

Annexe

Déclaration du Ministère des affaires étrangères de la Mongolie  
datée du 4 novembre 1978

Des vestiges du colonialisme et des régimes racistes ne subsistent encore en Afrique que grâce à l'appui militaire et politique des Etats-Unis et d'autres Etats membres de l'OTAN. Les grandes puissances occidentales, de concert avec les régimes racistes, s'efforcent de perpétuer l'ordre colonial raciste en Afrique australe, de maintenir leur position chancelante et de protéger leurs investissements qui s'élèvent à plusieurs milliards dans cette région du globe importante sur le plan stratégique. Les manoeuvres politiques des pays de l'OTAN au sujet du problème de la Namibie qui se sont intensifiées ces derniers temps, sont une partie intégrante de ces tentatives néo-colonialistes.

A la suite des intrigues des forces impérialistes et réactionnaires, la situation continue d'être tendue et s'aggrave même dans cette région et dans toute l'Afrique australe. Malgré les décisions de l'ONU qui ont mis fin en 1966 au mandat de l'Afrique du Sud sur la Namibie, les racistes sud-africains continuent d'occuper ce pays et accentuent leur politique de terreur et de répression contre le peuple namibien, dont ils s'efforcent de liquider le seul représentant légitime, la SWAPO. Par ailleurs, les autorités sud-africaines et leurs protecteurs ont recours à diverses machinations sous couvert d'une prétendue "solution pacifique".

Les actes illégaux des colonisateurs et des racistes d'Afrique du Sud visent clairement à empêcher totalement la libération de la Namibie ou, à défaut, à maintenir l'ordre colonial et raciste actuel au moyen de "changements" partiels, grâce à la création d'un régime fantoche, et à étendre le système inhumain de l'apartheid à la Namibie. Tel est en fait le but des plans concernant le règlement du problème de la Namibie qui sont actuellement présentés par cinq puissances occidentales.

Ces soi-disant activités de médiation non seulement ne servent pas l'objectif d'une solution véritablement équitable de la question de Namibie, mais sont contraires aux intérêts de la lutte des peuples d'Afrique australe et à la consolidation de l'unité des peuples africains et de leur solidarité avec la communauté socialiste et avec toutes les forces pacifiques anti-impérialistes et anticolonialistes dans le monde.

Le peuple mongol condamne résolument les manoeuvres des pays occidentaux au sujet du problème de la Namibie, qui sont contraires aux intérêts vitaux de son peuple. La République populaire mongole se prononce fermement en faveur du maintien strict des sanctions contre le régime de Pretoria et pour l'adoption de mesures efficaces en vue d'isoler l'Afrique du Sud sur le plan international.

S/12916  
Français  
Annexe  
Page 2

Le Gouvernement et le peuple de la République populaire mongole exigent la cessation complète de l'occupation illégale de la Namibie et l'octroi inconditionnel de l'indépendance nationale au peuple namibien ainsi que le retrait immédiat des troupes d'occupation, des forces de police et des mercenaires du territoire namibien et la suppression de toute forme d'appui et d'aide au régime d'apartheid.

Les travailleurs de la République populaire mongole expriment leur plein appui au peuple namibien dans la lutte qu'il mène pour la réalisation de ses droits inaliénables à la liberté, à l'autodétermination et à l'indépendance nationale.

-----